

Femmes migrantes : la prévention de la violence passe par une approche ciblée

Autor(en): **Carreras, Laetitia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1508

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

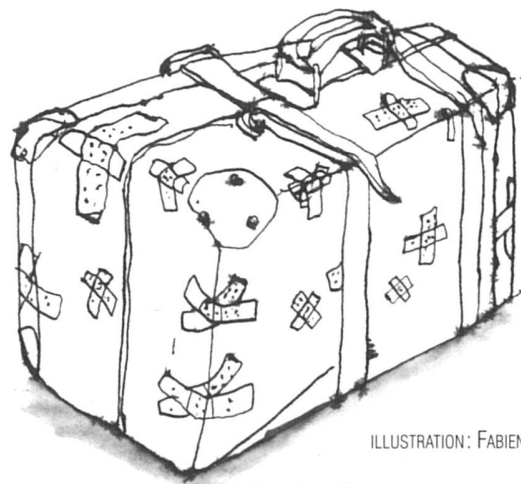


ILLUSTRATION: FABIENNE ROTH

Femmes migrantes

La prévention de la violence passe par une approche ciblée

Pour diverses raisons (langue, vulnérabilité économique, isolement social, etc), la prévention des violences faites aux migrantes nécessite une approche spécifique. Luiza Vasconcelos, sociologue au Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) à Genève, a mené des campagnes de prévention auprès des plus importantes populations migrantes ⁽¹⁾ du canton de 2003 à 2006.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAETITIA CARRERAS

L'émilie: Comment est née l'idée d'organiser une campagne auprès de communautés migrantes?

Luiza Vasconcelos: En 1997, une campagne nationale de prévention de la violence conjugale a été mise sur pied par la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes. Différents services d'aide et de soutien aux femmes victimes de violence conjugale et/ou sexuelle ont fait le constat que si le nombre de consultations avait beaucoup augmenté suite à cette campagne, les femmes nouvellement immigrées n'avaient été que très peu touchées.

L'émilie: Comment se sont alors construits les campagnes et le travail de réseau auprès des populations migrantes?

LV: Dans un premier temps, nous avons créé un groupe de pilotage avec des représentantes de la LAVI, de Viol-secours, de Camarada, de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV) et de Solidarité-femmes afin de définir les principales lignes des campagnes. Parallèlement, j'ai établi des contacts avec différentes communautés par l'intermédiaire des associations, des leaders religieux et des personnes engagées. J'ai ensuite approché deux médiatrices par communauté, très actives et sensibilisées aux questions de violence. Le lancement de la campagne de quatre mois auprès de chaque communauté a été médiatisé, associant les milieux politiques, associatifs, religieux et culturels. Pour chaque communauté, deux brochures (une sur la violence conjugale et l'autre sur les violences sexuelles)⁽²⁾ ont été éditées et adaptées aux différents contextes culturels⁽³⁾ et appartenances linguistiques. Les médiatrices sont devenues des passerelles entre leur communauté et les services qui travaillent sur la question de la violence conjugale et/ou sexuelle.

L'émilie: Quel a été l'impact de ces campagnes auprès des femmes concernées?

LV: Il est difficile d'évaluer les changements de mentalité. Toutefois, on peut dire que de nombreuses femmes ont fait appel aux services d'aide. De manière générale, c'est un processus qui prend du temps. Il faut travailler sur plusieurs fronts: la diminution de la dépendance économique et statutaire⁽⁴⁾

envers le conjoint (notamment par la création d'un permis de séjour indépendant), la promotion de l'accès à la formation, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des diplômes. L'acquisition de la langue – garante d'une certaine autonomie – est un élément déterminant pour que ces femmes puissent entrer dans des lieux de socialisation.

L'émilie: Aujourd'hui, quel regard portez-vous sur ces campagnes?

LV: Je crois qu'il est essentiel que l'information continue à circuler. Il faut que les femmes puissent exprimer leurs peurs, par exemple celle de se voir retirer la garde de leurs enfants. La crainte du contrôle social suite à une séparation est très forte. Nous devons également faire attention d'atteindre les femmes les plus isolées et les plus précarisées. De plus, les campagnes ne doivent pas se faire seulement auprès des femmes, il est important d'impliquer les hommes en général, ainsi que les services d'aide et de soutien aux auteurs de violence. Enfin, il est nécessaire de travailler en amont, notamment en intégrant des cours sur cette thématique à l'école. Mais, il faut surtout continuer à créer de nouveaux projets autour de ce message: la violence est inacceptable.

Notes:

⁽¹⁾ Les trois premières campagnes (portugaise, latino-américaine et albano-phonie) ont été mises sur pied par le SPPE en collaboration avec l'Unité de médecine des voyages et des migrations des HUG, financées par le fonds cantonal de prévention de la violence. Les trois autres (africaine francophone, philippine et de langue arabe) par le SPPE en collaboration avec l'Association Femmes Prévention Santé, financées par la Loterie Romande.

⁽²⁾ Les brochures peuvent être téléchargées sur le site du SPPE www.geneve.ch/egalite/publications

⁽³⁾ Par exemple, les violences sexuelles commises en temps de guerre étaient prises en compte pour les communautés africaines francophones.

⁽⁴⁾ En cas de séparation avant cinq ans de mariage, notamment suite à des violences conjugales, la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) prévoit certaines exceptions au retrait du permis. Toutefois, une application extrêmement restrictive de cette loi est à craindre.